

Circulaire aux S1

Préparer la grève du 22 mai Animer une heure d'information syndicale

Éditorial

Au quotidien, les services publics et les Fonctionnaires sont partout. Non pas parce que ces derniers constituent des hordes d'agents publics grevant le budget de l'État, mais bien parce que tout au long d'une journée, d'une semaine, les citoyens sont à de très nombreuses reprises amenés à avoir recours aux services publics. Hôpital, Éducation, transports publics, et bien d'autres secteurs... **les Fonctionnaires répondent toujours présents, parce qu'ils sont conscients de l'importance de leurs missions au service de l'intérêt général, s'investissant sans relâche dans leur métier.** La campagne lancée par le SNES-FSU sur le temps de travail des personnels, intitulée 42h53, montre au grand public les multiples facettes de nos professions, toujours au service de la réussite des élèves.

Les mesures gouvernementales, qu'elles concernent la Fonction Publique (gel du point d'indice...) ou l'Éducation Nationale (réforme du lycée, ParcoursSup, collège...), prises isolément, auront des conséquences négatives pour les usagers des services publics et les Fonctionnaires. De plus, agrégées les unes aux autres, elles forment un ensemble d'une redoutable cohérence : ce ne sont pas uniquement des réformes sectorielles, nous sommes bien face à **un projet de société aux antipodes des valeurs de solidarité et d'égalité que nous portons. Le démantèlement annoncé des services publics serait dévastateur au quotidien, notamment pour les plus défavorisés. L'engagement des Fonctionnaires au service de l'intérêt général est sacrifié sur l'autel d'une vision purement utilitariste et égoïste des relations sociales.**

Face à ces perspectives de régression sans précédent, **une réponse forte des Fonctionnaires est indispensable.** La FSU a œuvré pour construire l'unité syndicale dans la Fonction Publique, si bien que **le mardi 22 mai, ce sont toutes les organisations syndicales de la Fonction Publique qui appellent à faire grève et à manifester pour dénoncer les projets gouvernementaux et exiger une revalorisation de nos salaires.** Le rendez-vous du 22 mai n'est pas anodin : dans la course folle aux réformes engagée par le président et son gouvernement, c'est bien par une présence massive, et donc l'implication de chacun d'entre nous, qu'il nous sera possible de porter efficacement notre exigence d'une autre politique pour la Fonction Publique, notamment le service public de l'Éducation.

Soyons nombreux en grève et dans la rue mardi 22 mai !

Sophie Vénéitay, Pascale Boutet, Maud Ruelle-Personnaz et Marie Chardonnet,
co-secrétaires générales du SNES-FSU Versailles

MAL PAYÉ-E
MÉPRISÉ-E
PRÉCARISÉ-E
ASSEZ !
Grève le 22 mai



Pour tous les syndiqués : ON VOTE du 14 mai au 6 juin 2018 pour la CA Nationale (S4) et les secrétariats de catégorie

Le SNES-FSU est un syndicat démocratique ! Ce sont les syndiqués qui désignent les directions. Après avoir élu les directions académiques et départementales, les syndiqués doivent maintenant désigner les membres de la direction nationale. **Organisez le vote dans votre établissement du 14 mai au 6 juin, avec le matériel qui vous a été envoyé.**

Toutes les informations sont sur notre site :
www.versailles.snes.edu / rubrique : vie interne.

SOMMAIRE

- p. 2 : Fonction publique, préparer une heure d'information syndicale
- p. 3 : Collège, Lycée
- p. 4 : Orientation et assistance éducative
- p. 5 : Calendrier de gestion de fin d'année

FONCTION PUBLIQUE : contre les reculs sociaux, en avant !

Suppression de 120 000 postes de fonctionnaires, recours accru à la contractualisation, délégation de missions, affaiblissement programmé des instances comme les CAP ou le CHSCT... le projet gouvernemental pour la Fonction Publique est d'une grande cohérence. **Derrière un nom de code aux allures d'opération secrète (CAP 2022), l'objectif est bien de démanteler ouvertement la Fonction Publique.** Cette dernière est attaquée de tous les côtés, en particulier par les suppressions de postes qui vont entraîner des tensions dans bon nombre de services publics (déjà bien malmenés), quand certains risquent tout simplement de fermer, aggravant ainsi les inégalités territoriales et tournant le dos à l'impératif d'égalité sur tout le territoire. La Fonction Publique est aussi remise en cause par la volonté gouvernementale, à peine voilée, de s'en prendre au statut des Fonctionnaires. Dans un discours bien rôdé, de nombreux commentateurs font de ce statut, un vestige de l'ancien monde, peu adapté à la société actuelle. Mais notre statut n'a cessé d'évoluer depuis 1983, n'en déplaise à ceux qui caricaturent la Fonction Publique en pointant son soi-disant immobilisme. Et surtout, le statut forme un ensemble de règles individuelles et collectives qui protègent le Fonctionnaire, lui assurent une réelle indépendance permettant la réalisation des missions de service public, au service de l'intérêt général. Remettre en cause le statut, c'est ouvrir la porte à une dénaturation de nos métiers, qui deviendraient soumis aux aléas des intérêts politiques du moment, faisant des Fonctionnaires des exécutants dociles bien loin du sens même de nos missions et de notre engagement actuel.

C'est donc bien la Fonction Publique et les services publics, comme outils au service de l'intérêt général, qui sont dans le viseur gouvernemental. Soyons nombreux en grève et dans la rue pour défendre nos métiers et les services publics !



**Pour
la revalorisation
de nos salaires**

**en grève
le 22 mai**

snes
fsu
Le SNES, pour agir ensemble

POUR PRÉPARER LA GRÈVE : organiser une heure d'information syndicale



**Pour
de bonnes conditions
d'enseignement**

**en grève
le 22 mai**

snes
fsu
Le SNES, pour agir ensemble

L'organisation d'une heure d'information syndicale est un droit pour toute section syndicale d'établissement. La participation à cette réunion est un droit, un chef d'établissement ne peut vous demander de rattraper le cours manqué pour assister à l'heure d'information syndicale. C'est un moyen de réunir les personnels. Dans une fin d'année où les sollicitations sont multiples, cette réunion peut permettre de prendre le temps de débattre des questions d'actualité locale et/ou nationale, de préparer les actions à venir (grève, CA, pétitions...).

Quelques conseils pour l'organiser au mieux :

- prévenir le chef d'établissement une semaine à l'avance
- prévenir les collègues, en proposant un ordre du jour précis
- préparer collectivement les débats, en s'appuyant sur les nombreuses ressources du SNES-FSU : ce 4 pages, l'US, le site internet

www.versailles.snes.edu

- si besoin, solliciter un militant de votre section départementale pour vous aider à animer cette réunion
- faites un rapide compte-rendu à votre section départementale

Contacts des S2 :

snes78@versailles.snes.edu, snes91@versailles.snes.edu, snes92@versailles.snes.edu, snes95@versailles.snes.edu

LYCÉE : réformer pour supprimer des postes !

Le projet de réforme du lycée a été rejeté lors du dernier CSE (conseil supérieur de l'éducation) : une majorité des organisations présentes, dont le SNES-FSU, a voté contre les grilles horaires présentées. Ces dernières posent de nombreux problèmes : les voies générale et technologique en sortent restructurées avec, dans tous les cas, une offre de formation réduite associée à une augmentation supplémentaire des effectifs par classe. C'est moins de lycée pour plus d'économies, sur le dos des élèves comme des personnels. C'est moins de lycée pour plus de tri social !

Évolution notable par rapport au lycée Chatel : les options ne sont plus financées, elles sont renvoyées vers la marge. Cette enveloppe est d'un volume variable selon les niveaux. Dans le lycée actuel, elle sert à décider localement quelles matières bénéficient des dédoublements. **Dans le lycée Blanquer, la marge sert à financer les dédoublements (qui ne sont toujours pas fléchés nationalement), les options (arts, LV3, mathématiques en terminale, MPS en 2nde...), l'AP.** Cette disposition, en apparence technique, pourrait avoir des effets redoutables dans les établissements : c'est la disparition programmée des options, des menaces toujours plus importantes sur les dédoublements, et surtout l'exacerbation de la concurrence entre les collègues, pour déterminer qui aura le droit à une part du gâteau !

Toutes les informations sont disponibles sur notre site : www.versailles.snes.edu.

OUTIL EN LIGNE : calculez les effets de la réforme dans votre lycée : combien d'heures en moins, combien de suppressions de postes ?

Le SNES-FSU Versailles met un simulateur en ligne qui vous permet d'évaluer les conséquences de la réforme sur les horaires et donc sur les postes. (<http://www.versailles.snes.edu>)

Contactez les militants du SNES-FSU pour informer et débattre des enjeux dans votre lycée.

ParcourSup, ou la prime aux favorisés...

Le 22 mai les lycéens de Terminale ont les premières réponses de ParcourSup.

Comment trier au plus vite 6,3 millions de candidature ? Dans bon nombre d'université, les personnels ont refusé de jouer le jeu de la sélection, estimant que le droit à poursuivre ses études dans le supérieur ne pouvait être sacrifié sur l'autel d'une réforme absurde, bâclée, qui ne répond en rien au défi de la nécessaire démocratisation de l'enseignement. Dans d'autres universités, c'est le retour d'APB, avec le développement d'algorithmes maison aux critères opaques. Ailleurs, en toute transparence, les commissions annoncent prendre en compte le lycée d'origine, en donnant un bonus aux établissements ayant les meilleurs taux de réussite au bac. Le tri social est en marche ! Et ce sont les élèves les plus défavorisés qui vont en subir les conséquences...

COLLÈGE

Circulaires Blanquer (26 avril 2018) : fausses réponses et remise en cause de la Profession

Pour répondre aux mauvais résultats des élèves français aux évaluations internationales, le ministère a publié quatre circulaires au BO spécial n° 3 du 26 avril 2018 sur l'enseignement de la lecture et des mathématiques. C'est une démarche inédite qui ne répond en rien aux inégalités sociales du système éducatif voire les renforce.

Outre qu'elles vont complètement à l'encontre des recommandations des inspecteurs sur l'application des programmes, les circulaires portent une vision très réductrice des activités de lecture, de l'enseignement de la grammaire. Elles réduisent les mathématiques à un apprentissage mécanique de « comptage-numérotage ». Elles traduisent également une volonté de mise au pas des enseignants niant leur liberté pédagogique et insultant leur professionnalisme.

Pour le SNES-FSU, répondre aux enjeux du système éducatif passe au contraire par la reconnaissance des enseignants, leur soutien et leur valorisation ainsi que la mise en place d'une réelle formation initiale et continue.

En collège, des conditions de travail qui continuent de se dégrader

Malgré les effets d'annonce du ministère en début d'année sur une prétendue remise en cause de la réforme du collège (le rétablissement des classes bilangues sans assurer leur financement...), les conditions de travail dans les établissements continuent de se dégrader : concurrence entre options, choix imposé entre demi-groupe ou effectif par classe moins surchargé. Cela est accentué par le renforcement de l'autonomie des établissements qui sert de justification aux chefs d'établissement pour porter atteinte à la liberté pédagogique des enseignants.

Les DHG des collèges cette année n'ont pas été à la hauteur de la hausse démographique de notre académie et les effectifs par classe explosent ainsi que le taux d'heure supplémentaires.

Le SNES-FSU continue de lutter pour une autre réforme permettant une réelle démocratisation du collège. Il appelle les collègues à se mobiliser le 22 mai pour défendre les Services Publics et lutter contre la dégradation de nos conditions de travail.

CIO, Psychologues de l'Éducation Nationale, DRONISEP, c'est l'avenir du service public qui est en jeu !

En mars, douche froide pour les Psy-EN qui apprennent que dans un grand marchandage avec l'association des Régions de France, le gouvernement a décidé de céder l'information à l'orientation aux Régions. Ce projet n'est pas nouveau. Déjà en 2003, le gouvernement avait tenté de faire sortir l'orientation scolaire du service public de l'Éducation Nationale. La mobilisation des personnels, initiée notamment par le SNES-FSU avait permis de mettre en échec ces projets délétères. Il faut bien mesurer les dangers d'un tel projet pour les élèves, nos collègues Psy-En et pour nos métiers.

Confier de telles missions aux Régions, c'est enfermer l'orientation dans les frontières régionales, donc d'une part aggraver les inégalités territoriales, d'autre part restreindre les champs des possibles des élèves dès lors que l'information à l'orientation sera bornée par les impératifs économiques des présidents de Région. La fermeture des CIO priverait des centaines de jeunes, éloignés du système scolaire, de lieux d'informations pourtant reconnus. Cela revient également à faire sortir nos collègues Psy-En de l'Éducation Nationale, c'est-à-dire à ouvrir une brèche dans nos statuts, tout en ouvrant la porte à la concurrence du privé. Ainsi,

Valérie Pécresse, présidente du Conseil Régional, a déjà annoncé sa volonté de faire intervenir des « start-up » de l'orientation dans les établissements scolaires. Enfin, affaiblir le rôle des Psy-EN, c'est aussi faire porter toujours plus de responsabilités aux enseignants en matière d'orientation, alors même qu'ils n'ont ni le temps, ni la formation pour le faire. Si aujourd'hui, le service public d'orientation est en difficulté, c'est en raison du manque criant de moyens dont il souffre : nos collègues Psy-EN doivent souvent accompagner plusieurs centaines d'élèves sur plusieurs établissements, en plus du travail dans les CIO.

Le SNES-FSU a très rapidement dénoncé ces projets et porté son projet pour un service public de l'orientation conforté au sein de l'Éducation Nationale. Le SNES-FSU a organisé la mobilisation des Psy-EN ces dernières semaines : AG réunissant près de 200 collègues, rassemblements, audiences auprès du Ministère et des autorités académiques... mais c'est bien l'ensemble des personnels du 2nd degré qui doit réaffirmer avec force son attachement à ces missions de service public, notamment par la grève du mardi 22 mai.

ASSISTANCE ÉDUCATIVE : des vies scolaires sous tension

Les vies scolaires ont été les grandes oubliées des politiques éducatives de ces dernières années : ainsi à la rentrée 2017, notre académie n'a bénéficié d'aucune création d'emploi d'AED, alors même que le nombre d'élèves était en forte augmentation. Résultat, des vies scolaires sous pression, des établissements où les conditions d'accueil et d'encadrement des élèves se dégradent, les personnels (AED, CPE, professeurs) devant alors de démultiplier pour tenter d'assurer un climat scolaire serein et propice aux apprentissages. Les représentants de l'Administration ne cessent de répéter que le climat scolaire est l'affaire de tous, mais s'exonèrent bien rapidement de leur propre responsabilité en ne donnant pas les moyens nécessaires aux vies scolaires.

Dans les instances départementales (CTSD) et académiques (CTA), **vos représentants SNES-FSU, désignés lors des élections professionnelles, bataillent pour que les établissements obtiennent des moyens à hauteur de leurs besoins, à partir des informations transmises par les sections SNES-FSU d'établissement. Organisez la mobilisation dans votre collège ou lycée : motion au CA avec les parents, pétition, action locale puis contactez-nous pour que nous puissions relayer et appuyer vos actions.**

Dates des instances d'attribution des moyens d'assistance éducative :

	78	91	92	95
Groupe de travail		24 mai	31 mai	24 mai
CTSD	21 juin	7 juin	14 juin	5 juin
Contact S2	snes78@versailles.snes.edu	snes91@versailles.snes.edu	snes92@versailles.snes.edu	snes95@versailles.snes.edu

Fin d'année scolaire 2017-2018 le SNES-FSU vous informe sur les étapes du calendrier de gestion pour la fin de l'année

Du 11 au 17 mai : Groupes de travail de **vérification des vœux et barèmes INTRA 2018**
Vendredi 18 mai : groupe de travail d'affectation sur postes spécifiques académiques INTRA 2018
Vendredi 25 mai : CAPA hors-classe pour les agrégés
Mardi 29 mai : groupe de travail hors-classe et classe exceptionnelle 2018 pour les CPE
Jeudi 31 mai : groupe de travail hors-classe et classe exceptionnelle 2018 pour les Psy-EN
Mardi 5 juin : CAPA hors-classe et classe exceptionnelle 2018 pour les CPE
Jeudi 7 juin : CAPA hors-classe et classe exceptionnelle 2018 pour les Psy-EN
Du 11 au 14 juin : FPMA d'affectations INTRA 2018
Vendredi 15 juin : groupe de travail classe exceptionnelle pour les agrégés
Lundi 18 juin : groupe de travail classe exceptionnelle pour les certifiés
Mardi 19 juin : groupe de travail hors-classe pour les certifiés
Mercredi 20 juin : CAPA hors-classe pour les agrégés
Jeudi 21 juin : groupe de travail délégations fonctionnelles
Vendredi 22 juin : groupe de travail titularisation des agrégés
Lundi 25 juin : groupe de travail titularisation des certifiés
Mardi 26 juin : GT révisions d'affectation INTRA 2018
Mercredi 27 juin : CAPA classe exceptionnelle pour les certifiés
Jeudi 28 juin : CAPA hors-classe pour les certifiés
Du 4 au 6 juillet : phase d'ajustement pour l'affectation des TZR INTRA 2018
Lundi 9 juillet : CAPA de titularisation pour les certifiés et les agrégés



+ **JUIN 2018** : se tiendront dans les 4 départements les GT et CTSD attribuant les **moyens d'assistance éducative** dans les établissements. **N'hésitez pas à contacter votre S2 !**

LE RÔLE DU SNES-FSU DANS LES INSTANCES PARITAIRES

L'année scolaire est jalonnée d'étapes décisives pour votre carrière (avancement d'échelon, accès à la hors-classe et désormais à la classe exceptionnelle), pour vos affectations (mouvement inter-académique, mouvement intra, postes adaptés, délégations fonctionnelles, affectation des TZR), pour votre droit à formation (attribution de congés de formation). Chacune fait l'objet d'un examen en instance paritaire. Dans toutes ces instances (groupes de travail, CAPA et CAPN - Commissions administratives paritaires académiques et nationales -, FPMA et FPMN – Formations paritaires mixtes), les représentants des personnels siègent à parité avec l'administration ; le SNES-FSU, organisation syndicale majoritaire, vous représente et joue un rôle déterminant.

QUI SONT LES COMMISSAIRES PARITAIRES DU SNES-FSU ?

Professeurs en collège, en lycée, CPE, Psy-EN, toutes les catégories sont représentées majoritairement par le SNES-FSU. Élus lors des élections professionnelles (les prochaines se dérouleront à l'automne 2018), les commissaires paritaires sont d'abord des enseignants, CPE et Psy-EN en exercice. Comme à tous les niveaux du SNES-FSU, aucun de ces militants n'est déchargé à temps complet pour participation aux CAPA. Leur connaissance du terrain leur permet d'argumenter face à une administration qui méconnaît trop souvent les réalités de nos métiers.

LES COMMISSIONS PARITAIRES, À QUOI ÇA SERT ?

Loin d'être des chambres d'enregistrement, les CAP sont le lieu de nombreuses corrections du projet initial de l'administration. Seuls les commissaires paritaires du SNES-FSU effectuent le travail de préparation colossal qui permet de repérer de manière systématique les erreurs de l'administration. Ce travail est, certes, rendu possible par le nombre des élus SNES-FSU, majoritaires. Mais il est surtout le reflet de la conception du paritarisme propre au SNES-FSU : les élus SNES-FSU représentent l'ensemble de la Profession. Le travail mené en CAPA porte sur l'intégralité des collègues concernés et c'est à l'ensemble de la profession que nous en rendons compte, à travers nos articles, la publication des déclarations préalables et la communication des résultats aux collègues non-syndiqués qui en font la demande. Les collègues syndiqués ont bien sûr accès à des informations supplémentaires (barres, envoi systématique aux syndiqués des résultats les concernant), mais le travail syndical des élus SNES-FSU ne se résume pas à la vérification et la communication des résultats des syndiqués. Le paritarisme est pour le SNES-FSU un élément clé de l'action syndicale : à travers les actions menées en CAP, les élus du SNES-FSU défendent certaines garanties liées à notre statut d'agents de la fonction publique d'État, en veillant notamment pour chaque opération de gestion à la transparence et à l'égalité de traitement.